

COMITE DU CONCOURS AGRICOLE DE VARENNES SUR ALLIER

EXPOSITION D'AVICULTURE



SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 MARS 2026

SALLE MAX FAVALELLI, 11 RUE DE BEAUPUY
03150 VARENNES SUR ALLIER

**CHAMPIONNAT REGIONAL DES POULES PEKIN ET COCHIN
RENCONTRE DES CANARDS D'ORNEMENT, DES LAPINS DE RACE MOYENNE
ET DES PIGEONS DE COULEURS,
PARTENAIRE OFFICIEL DE LA COURSE AUX POINTS POUR LES LAPINS
Bourse aux œufs le samedi 21 Mars de 9h à 17h00**

réserver aux éleveurs exposants

L'exposition est régie par le règlement de la SCAF complétée par les articles suivant:

CALENDRIER DE L'EXPOSITION

*Jeudi 19 Mars de 10h à 19h: réception des animaux.
Vendredi 20 Mars de 8h à 13h00: jugement des animaux à huit-clos.
Samedi 21 Mars de 9h à 19h: ouverture au public,
Bureau des ventes 9h à 12h30 et 14h à 19h.
Dimanche 22 Mars de 9h à 17h: ouverture au public,
Bureau des ventes de 9h à 12h30 et 14h à 15h30.
Dimanche 22 Mars : Remise des prix vers 17h et Délogement ensuite.*

DROIT D'INSCRIPTION ET LOTS

Unité toute catégorie: 3,50€
Trio (volailles et palmipèdes): 6€
Couple (palmipèdes d'ornement): 4,50€
Catalogue, frais d'inscriptions et secrétariat: 7€
Frais postaux si adresse mail non renseignée: 2€

INSCRIPTION

Tout les engagement devront parvenir à:

DESNOYER Sandrine, 68 impasse de Souvigne, 03240 LE THEIL
ou **avicole.paques@gmail.com**

Les feuilles d'inscription devront être accompagnée du règlement de l'engagement
par chèque a l'ordre du Concours Agricole de Varennes/Allier.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 18 FEVRIER 2026

*En cas d'interdiction par les pouvoirs publics de rassemblement de tout ou partie d'animaux, le
montant des engagements sera restitué déduction faite des frais postaux et de secrétariat.*

EN CAS DE DESISTEMENT, PAS DE REMBOURSEMENT. Sauf cas exceptionnel.

MESURE SANITAIRE

Un contrôle vétérinaire sera effectué à l'arrivée et pendant l'exposition. Tout animal malade sera isolé à l'infirmerie. Les oiseaux doivent être vaccinés contre la maladie de Newcastle. Fournir l'ordonnance du vétérinaire, l'attestation sur l'honneur de vaccination et une attestation sur l'honneur de claustration (arrêté ministériel du 25 Septembre 2023 pour les volailles et palmipèdes) seront exigées à l'engagement.

Seuls sont admis les sujets bagués et tatoués suivant le règlement en vigueur. Les lapins devront être tatoués et avoir le numéro de cages dans l'oreille gauche.

Les cobayes, les lapins et pigeons de chair seront pesés à l'arrivée.

REGLEMENT DES VENTES

Le prix des ventes notifiées sur la feuille d'inscription sera majoré de 20%. Les éleveurs voulant retirer un ou plusieurs sujet de la vente après le jugement devront s'acquitter des 20% de majoration.

Les membres actifs de la section avicole de Varennes sur Allier sont exonérés de la majoration sur leurs achats.

Les ventes seront réglées par chèque dans les sept jours suivant l'exposition.

JUGEMENT

L'opération du jury sera huit clos et les jugements seront sans appel. La composition du jury ne sera pas dévoilée avant. Les juges et élèves juges n'ont pas le droit de concourir dans la catégorie où ils officient.

TRANSPORT DES ANIMAUX

Trajet aller et retour dans des caisses appropriées à la charge de l'exposant.

RESPONSABILITE

Le comité prendra les dispositions pour la bonne tenue de l'exposition, il assurera l'alimentation et la boisson pour les animaux.

IL NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE des décès, des vols, des erreurs, des échanges, des pertes et des dommages de quelque nature que ce soit ou l'origine qui pourraient arriver aux animaux, exposants, caisses, cages, même du à un incendie, suivant le règlement de la SCAF.

Les commissaires généraux prendront les décisions pour les cas non prévu au règlement.

-LE COMITE SE DONNE LE DROIT DE SUSPENDRE LES INSCRIPTIONS DES QUE LE NOMBRE TOTAL DE CAGES SERA ATTEINT DANS L'ORDRE D'ARRIVEES DES INSCRIPTIONS.

-DU FAIT DE LEUR INSCRIPTION, LES EXPOSANTS DECLARENT ACCEPTER LE PRESENT REGLEMENT, ET S'Y CONFORMER TOTALEMENT.

RECOMPENSES

Grand prix de la communauté de communes.

Grand prix de la ville de Varennes sur allier. Grand prix du concours agricole.

Grand prix SCAF. Grand prix USAA. Grands prix d'exposition

Divers Grands Prix d'Honneur (minimum 15 cages et 2 éleveurs par catégories).

Grands prix d'élevage.

(Sur 4 cages pour les lapins, volailles, palmipèdes et 5 cages pour les pigeons et tourterelles, même race et variété et les deux sexes représentés.)



Vice président

du concours Agricole

DURIN Frédéric

06 33 90 15 03

Les Commissaires Généraux

Sandrine DESNOYER

06 79 76 71 43

Philippe KOZINSKA

06 66 08 03 56

Pour les hébergements renseignements à l'office de tourisme de Varennes sur Allier au:

Téléphone: 04 70 47 45 86 ou par mail: tourisme@interco-abl.fr

EXPOSITION D'AVICULTURE DE VARENNES-SUR-ALLIER
21 et 22 Mars 2026



DECLARATION D'INSCRIPTION

NOM:.....PRENOM:.....

Adresse:

Code postal et ville:.....Tel:.....

Mail:

**MAIL OBLIGATOIRE , SINON AJOUTEZ 2€ DE FRAIS POSTAUX DANS
LE TABLEAU CI-DESSOUS.**

Clôture des engagements le 18 Février 2026

CATEGORIES	PRIX	NOMBRE	SOUS - TOTAL
Unité(s) toutes catégories	3,50 €		€
Couples palmipèdes d'ornement	4,50 €		€
Trio	6,00 €		€
Catalogue-Frais d'inscriptions-secrétariat	7,00 €		7,00 €
Frais postaux si adresse mail non renseigné	2,00 €		€
BOURSE AUX OEUFS .			€
CERTIFICATS VETERINAIRES :	OUI / NON		
PAIEMENT EN CHEQUE :	OUI / NON		
Chèque libellé à l'ordre du CONCOURS AGRICOLE VARENNES/ALLIER TOTAL			€

BOURSE AUX OEUFS

La section avicole organise une BOURSE AUX OEUFS uniquement le Samedi 21 Mars 2026 de 9h à 17h réservée aux exposants. Maximum 2 mètres sur table par éleveur. Seul les œufs de race pure sont acceptés. Des photos des sujets reproducteurs seront appréciés par les visiteurs.

DESIGNATION	Quantité de mètre sur table	TOTAL
3€ le mètre sur table exposant présent sur le stand.	X.3€...=	
6€ le mètre sur table exposant non présent sur le stand.(Le comité s'occupe de la vente.)	X.6€...=	

Fait à..... Le,

Signature :

EXPOSITION D'AVICULTURE DE VARENNES-SUR-ALLIER

21/22 MARS 2026

NOM:

PRENOM:

[illegible]

